

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2023-11

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 avril 2023

L'an deux-mil-vingt-trois le trois avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 30 mars 2023

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY

Excusé : M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Vincent Guichardan et Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal)

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention pour l'exercice 2023

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser des subventions pour un montant total de 6 476.00 € (six mille quatre cent soixante-seize euros) aux associations suivantes :

Concours de volailles	100,00 €
Fleurissement de Malafretaz	1 266,00 €
Comité des Fêtes de Malafretaz	1 250,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Malafretaz	800,00 €
Union musicale de Montrevel	350,00 €
La Ligue contre le Cancer	50,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
ONAC de l'Ain - Bleuets de France	50,00 €
Malafretaz Lecture	560.00 €
Sou des Ecoles	2 000.00 €

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jérôme Chavanel

Le Maire,

Gary Leroux

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 17/04/2023
Publiée le 17/04/2023

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20230403-2023-11b-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023